



LE STUDIO DE LA DANSE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignées :

Le Conservatoire de Nantes, représenté par Monsieur David Martineau, adjoint au Maire de la Ville de Nantes, délégué à la Culture, agissant es qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 portant délégation des attributions du conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux et de l'arrêté du Maire n°2014_12ARR en date du 17 avril 2014, dûment habilité, et désignée ci-après comme « la Ville de Nantes »,

LA VILLE DE NANTES

CONSERVATOIRE DE NANTES A RAYONNEMENT REGIONAL

4, rue Gaëtan Rondeau- 44200 NANTES

N°SIRET : 214 401 093 00049

TVA Intracommunautaire : FR74 214 401 093

CODE APE : 9001 Z

Licences d'entrepreneur de spectacles : N°1 -1075904, N° 2-1075908 ; N°3-1075909

Ci-après dénommé « le Conservatoire », d'une part ;

LE STUDIO DE LA DANSE

15, rue des Marsauderies - 44300 NANTES

N°SIRET : 753 604 925 00028

TVA Intracommunautaire : FR91 753 604 925

CODE APE : 8552Z

Représenté par Madame Myriam HAURAY-SEROT, Directrice artistique

Ci-après désignée par « Le Studio de la Danse » d'autre part ;

Préambule

Le Conservatoire de Nantes et Le Studio de la Danse sont deux acteurs de l'enseignement chorégraphique de la ville de Nantes qui se rejoignent et se complètent sur une partie de leurs missions : l'enseignement et l'accompagnement des pratiques en amateur, la participation à l'animation culturelle et la sensibilisation d'un public élargi à la pratique de la danse sur leur territoire avec le souci permanent d'une réelle exigence artistique.

Le Conservatoire de Nantes propose des formations dans les esthétiques de la danse contemporaine et de la danse classique qui s'adressent à des publics d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes dans des cursus amateurs ou d'orientation professionnels.

Le Studio de la Danse propose des formations dans diverses esthétiques chorégraphiques avec, notamment, une expertise reconnue pour l'enseignement de la danse jazz. Il propose également une formation à l'EAT en danse jazz, Examen d'Aptitude Technique permettant de s'inscrire ensuite dans un centre de formation au Diplôme d'État dans cette discipline.

Il apparaît donc bénéfique aux deux établissements de s'entendre pour d'une part faciliter l'accès à une pratique de la danse jazz pour les élèves du Conservatoire et d'autre part valoriser l'expertise du Studio de la Danse dans ce domaine.